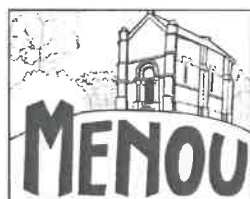


Département de la Nièvre – Arrondissement de Clamecy – Commune de Menou



**ARRETE N° 2026 003**  
**PORTANT DELEGATION**  
**DE FONCTIONS et SIGNATURE**  
**au 1<sup>ER</sup> ADJOINT AU MAIRE et au 2<sup>ème</sup> adjoint**

Le maire de la commune de Menou,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune

de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 20/03/2026 fixant à 2 (deux) le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20/03/2026,

Considérant la délibération n°2026-004 déterminant les indemnités des élus,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation au 1<sup>er</sup> adjoint au maire et à la 2<sup>ème</sup> adjointe au maire,

**Arrête :**

**Article 1 :** il est donné une délégation de mes fonctions à **Monsieur Pascal GILGER**, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, à l'effet de signer TOUS DOCUMENTS RELATIFS à :

- L'URBANISME
- L'ETAT-CIVIL
- PIECES COMPTABLES ET FINANCIERES (mandats de dépenses, titres de recettes, certificats administratifs, devis)
- L'ADMINISTRATION GENERALE
- RESSOURCES HUMAINES
- VOIRIE

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal GILGER, la délégation de mes fonctions est donnée à **Mme Alexa VIRENQUE**, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire, à l'effet de signer TOUS DOCUMENTS RELATIFS à :

- L'URBANISME
- L'ETAT-CIVIL
- PIECES COMPTABLES ET FINANCIERES (mandats de dépenses, titres de recettes, certificats administratifs, devis)
- L'ADMINISTRATION GENERALE
- RESSOURCES HUMAINES
- VOIRIE

**Article 3 :** Les signatures de Monsieur Pascal GILGER et de Mme Alexa VIRENQUE sera précédée de la mention « Par délégation du maire »

**Article 4 :** Le Maire de la commune de Menou et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

**Article 5 :** Copie du présent arrêté sera transmise aux services préfectoraux et au Comptable public.

Menou, le 24 MARS 2026

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de

- la transmission en Préfecture le
- de la publication le

Le Maire, Véronique RAVAUD

Le Maire,

Véronique RAVAUD



Notifié aux intéressés le